

COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention DETR et DSIL 2021 :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la DETR et au titre du DSIL, le remplacement des foyers EP de l'éclairage public par des luminaires LEDS.

2. Projet de création d'une retenue d'eau au lotissement des Bornais :

Le Conseil accepte la proposition d'achat d'une partie de la parcelle agricole longeant le lotissement des Bornais pour créer une retenue d'eau afin d'éviter le ruissellement d'eau provenant des hauteurs de l'Aunay et inondant les terrains situés au lotissement des Bornais.

3. Numérotation habitations route de Cléré du Bois :

Suite à la vente d'un terrain au lotissement des Bornais, situé route de Cléré du Bois, le Conseil Municipal décide d'appliquer la numérotation suivante :

- N° 14 : 1^{ère} parcelle à droite
- N° 16 : 2^{ème} parcelle à droite
- N° 18 : 3^{ème} parcelle à droite (vendue)

4. Loyer de l'appartement situé rue du 11 novembre :

Les travaux de rénovation de l'appartement situé au 4 rue du 11 novembre sont terminés, le Conseil Municipal décide d'appliquer le loyer à 380.00 € mensuel.

5. Demande de subventions pour 2021 :

- Coopérative scolaire de l'école primaire de Bridoré :

Le conseil municipal accepte la demande de subvention à hauteur de 25 % du montant du séjour, de la coopérative scolaire de l'école primaire de Bridoré, pour un séjour de 5 jours en Auvergne pour 2 élèves résidents sur la commune

- Vent de colère à Fléré

Le conseil décide d'attribuer une subvention à la nouvelle association « Vent de colère à Fléré » pour l'année 2021

6. Heures supplémentaires pour les agents communaux :

Le conseil donne son accord pour la rémunération des heures supplémentaires aux agents concernés.

7. Etude de devis pour la reliure des registres communaux :

Le conseil accepte le devis de la société Fabrègue duo concernant la reliure des arrêtés du Maire et des délibérations.

8. Renouvellement du contrat de maintenance pour la bibliothèque :

Le Conseil accepte à l'unanimité la reconduction du contrat de maintenance pour la gestion des livres de la bibliothèque reconduite chaque année, pour une durée de 3 ans (2021-2023)

9. QUESTIONS DIVERSES :

- Il a été mentionné, des problèmes, au niveau des containers d'ordures ménagères qui sont situés en bordure des routes départementales.
- La liste des personnes âgées de 75 ans et plus a été remise à certains conseillers qui sont chargés de les informer afin qu'ils puissent s'inscrire en mairie pour la vaccination COVID, pour ceux qui le souhaitent


Le Maire,
Michel BRAUD

